

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 décembre 2023

DEL_20231206_24

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

20

26

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU
Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Absent(e)s : Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

BUDGET PRINCIPAL

Autorisation à engager, liquider et mandater, le quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

07 décembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

29 novembre 2023

Exposé

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette".

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2023.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est à dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif et au budget supplémentaire, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives. Les restes à réaliser (RAR) en sont donc exclus.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_24-DE

S²LO

De plus la délibération prise par l'assemblée délibérante à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Chapitres d'investissement	BP	DMs	Montant total des crédits votés en 2023	Crédits 2024 préalables au vote (25% maximum)
020 - Dépenses imprévues	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €	150,00 €	2 150,00 €	537,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	523 000,00 €	0,00 €	523 000,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	51 500,00 €	0,00 €	51 500,00 €	12 875,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 396 500,00 €	705 000,00 €	2 101 500,00 €	525 375,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 448 530,71 €	-700 000,00 €	2 748 530,71 €	687 132,68 €
27 - Autres immobilisations financières	170 000,00 €	80 000,00 €	250 000,00 €	62 500,00 €
	5 591 530,71 €	85 150,00 €	5 676 680,71 €	1 288 420,18 €

Après avoir entendu Madame MAHE-VINCE Dominique, Adjointe au Maire en charge des finances, il est proposé à l'assemblée d'autoriser à engager, liquider et mandater, le quart des crédits d'investissement ouvert au budget précédent entre le 1er janvier 2024 et la date du vote du Budget Primitif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 27 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_24-DE



Article 1 : d'autoriser à engager, liquider et mandater, le quart des crédits d'investissement ouvert au budget précédent entre le 1^{er} janvier 2024 et la date du vote du Budget Primitif, ainsi qu'il suit :

Chapitres d'investissement	BP	DMs	Montant total des crédits votés en 2023	Crédits 2024 préalables au vote (25% maximum)
020 - Dépenses imprévues	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €	150,00 €	2 150,00 €	537,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	523 000,00 €	0,00 €	523 000,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	51 500,00 €	0,00 €	51 500,00 €	12 875,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 396 500,00 €	705 000,00 €	2 101 500,00 €	525 375,00 €
23 - Immobilisations en cours	3 448 530,71 €	-700 000,00 €	2 748 530,71 €	687 132,68 €
27 - Autres immobilisations financières	170 000,00 €	80 000,00 €	250 000,00 €	62 500,00 €
	5 591 530,71 €	85 150,00 €	5 676 680,71 €	1 288 420,18 €

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	23
Voix contre	0
Abstentions	3



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 12/12/2023 -Préfet le :
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Retour en Mairie le : **S²LO**
Publié le 12/12/2023
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_24-DE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



ID : 044-214402109-20231206-DEL_20231206_24-DE